Le Burundi lourdement sanctionné par l'instance dirigeante du Basketball africain

APA, 01-10-2014 Une amende de 28.000 dollars infligÃ©e au Burundi pour non-participation aux Ã©liminatoires de la zone 5 en Basket Bujumbura (Burundi) - Le Burundi doit payer une amende de 28.000 dollars us pour nâ€™avoir pas participÃ© aux Ã©liminatoires de la zone cinq qualificatives pour lâ€™Afro basket et les jeux africains 2015, qui se sont dÃ©rou du 21 au 28 septembre Ã Kampala en Ouganda, a-t-on appris mardi auprÃ¨s des organisateurs. Le pays a Ã©tÃ© Ã©galement privÃ© de participation Ã l'Afro Basket 2015 qui se dÃ©roulera Ã Tunis et aux jeux africains de Brazzaville en juillet 2015.

AprÃ¨s un mois de prÃ©paratifs, les Ã©quipes nationales masculine et fÃ©minine de basketball burundaises ont Ã©tÃ© surprises d'apprendre Ã la derniÃ¨re minute qu'elles n'y participeront pas. Pourtant, les Ã©quipes avaient dÃ©jÃ confirmÃ© leur participation. La raison invoquÃ©e, le ministÃ¨re en charge des Sports est Ã court de moyens. C'est la dÃ©solation au sein des Ã©quipes qui n'ont pas pu dÃ©fendre l'honneur du pays aprÃ¨s les rÃ©cents exploits rÃ©alisÃ©s Ã Mombasa au Kenya lors du tournoi des Ã©quipes championnes des pays membres de la zone 5.